

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 18 mars 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2407754A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, et la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A-125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 12 mars 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les chocs mécaniques des vagues, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) et les séismes.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2024.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,*
J. MARION

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des assurances
de la direction générale du Trésor,*
M. LANDAIS

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,*
S. DOUMEIX

*La ministre déléguée auprès du ministre
de l'intérieur et des outre-mer,
chargée des outre-mer,*

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
O. JACOB

ANNEXES
ANNEXE I
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Hautes-Alpes	Châteauroux-les-Alpes	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/12/2023	04/12/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques ; quantité de matériaux mobilisés.
Hautes-Alpes	Saint-Martin-de-Queyrières	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardennes	Signy-l'Abbaye	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Ardennes	Villers-Semeuse	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	02/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Calvados	Ablon	Inondations et coulées de boue	04/12/2023	05/12/2023	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présente une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Calvados	Saint-Martin-aux-Chartrains	Inondations et coulées de boue	04/12/2023	05/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Boutiers-Saint-Trojan	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Champmillon	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Graves-Saint-Amant	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Jarnac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Merpins	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Saint-Fort-sur-le-Né	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Saint-Laurent-de-Cognac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Château-d'Oléron (Le)	Inondations par choc mécanique des vagues	27/10/2023	28/10/2023		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués du vent, du niveau marin et de la situation météorologique lors de l'évènement.
Corse-du-Sud	Tavera	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Vico	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	03/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Aléria	Inondations et coulées de boue	05/11/2023	06/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Drôme	Chabeuil	Inondations et coulées de boue	22/05/2023	23/05/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Gironde	Andernos-les-Bains	Inondations par choc mécanique des vagues	27/10/2023	28/10/2023		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués du niveau marin, qui présente une durée de retour supérieure à 10 ans, et de la situation météorologique lors de l'évènement.
Gironde	Audenge	Inondations par choc mécanique des vagues	27/10/2023	27/10/2023		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués du niveau marin, qui présente une période de retour supérieure à 10 ans, et de la situation météorologique lors de l'évènement.
Gironde	Saint-Antoine-sur-l'Isle	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	17/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Isère	Saint-Christophe-en-Oisans	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	28/10/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Landes	Hontanx	Inondations et coulées de boue	20/06/2023	20/06/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Blain	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	03/01/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Boussay	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour égale à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Loire-Atlantique	Chapelle-Launay (La)	Inondations et coulées de boue	01/01/2024	02/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Loire-Atlantique	Couëron	Inondations et coulées de boue	01/11/2023	05/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations, de l'état de saturation en eau des sols, des caractéristiques hydrologiques de la crue et du phénomène de surcote marine.
Loire-Atlantique	Drefféac	Inondations et coulées de boue	01/01/2024	02/01/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Gorges	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	05/01/2024		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Héric	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	02/01/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Orvault	Inondations et coulées de boue	01/01/2024	04/01/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Pannecé	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	05/01/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Loire-Atlantique	Pontchâteau	Inondations et coulées de boue	01/01/2024	04/01/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Saint-Étienne-de-Montluc	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	29/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations, de l'état de saturation en eau des sols, des caractéristiques hydrologiques de la crue et du phénomène de surcote marine.
Loire-Atlantique	Vigneux-de-Bretagne	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	03/01/2024	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Hatriz	Inondations et coulées de boue	03/01/2024	05/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour égale à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Meurthe-et-Moselle	Homécourt	Inondations et coulées de boue	03/01/2024	06/01/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Morbihan	Locoal-Mendon	Inondations par choc mécanique des vagues	28/10/2023	29/10/2023	1	Le niveau marin lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Moselle	Amnéville	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Moselle	Basse-Ham	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Bertrange	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Beyren-lès-Sierck	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Buding	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Évrange	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Failly	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Fixem	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Gavisse	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Guerstling	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Puttelange-lès-Thionville	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Moselle	Terville	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Moselle	Thionville	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	04/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Oise	Montataire	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	05/03/2023	05/03/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés et risque d'évolution anormaux.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Montenescourt	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	02/04/2023	02/04/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Brisous	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	03/11/2023	03/11/2023	3	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés et risques d'évolution anormaux.
Bas-Rhin	Betschdorf	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	03/01/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Bas-Rhin	Hoffen	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	03/01/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Bas-Rhin	Merkwiller-Pechelbronn	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	03/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour égale à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Savoie	Aix-les-Bains	Inondations et coulées de boue	30/11/2023	16/12/2023		La hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Bourget-du-Lac (Le)	Inondations et coulées de boue	13/12/2023	16/12/2023		La hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Chanaz	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	14/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Chindrieux	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	21/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Lucey	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	14/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Marthod	Inondations et coulées de boue	19/01/2024	19/01/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Méry	Inondations et coulées de boue	30/11/2023	02/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Sonnaz	Inondations et coulées de boue	30/11/2023	01/12/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Tresserve	Inondations et coulées de boue	30/11/2023	16/12/2023		Les cumuls de précipitations et la hauteur du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Villarembert	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Savoie	Vions	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	14/12/2023		La hauteur du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Viviers-du-Lac	Inondations et coulées de boue	30/11/2023	16/12/2023		Les cumuls de précipitations et la hauteur du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Grand-Bornand (Le)	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	14/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Nâves-Parmelan	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	14/11/2023	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Saint-Laurent	Inondations et coulées de boue	10/12/2023	16/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement est établie au regard de ses caractéristiques hydrologiques et de la quantité de matériaux charriés par la crue.
Seine-et-Marne	Vieux-Champagne	Inondations et coulées de boue	09/12/2023	10/12/2023	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yvelines	Conflans-Sainte-Honorine	Inondations et coulées de boue	05/09/2022	06/09/2022		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Deux-Sèvres	Bourd-et (Le)	Inondations et coulées de boue	04/11/2023	05/11/2023	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Deux-Sèvres	Chizé	Inondations et coulées de boue	05/11/2023	12/11/2023	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Deux-Sèvres	Crèche (La)	Inondations et coulées de boue	04/11/2023	06/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Deux-Sèvres	Mothe-Saint-Héray (La)	Inondations et coulées de boue	04/11/2023	06/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Deux-Sèvres	Saint-Maixent-l'École	Inondations et coulées de boue	04/11/2023	05/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vendée	Barre-de-Monts (La)	Inondations par choc mécanique des vagues	28/10/2023	30/10/2023		Le niveau marin lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vendée	Maillé	Inondations et coulées de boue	10/11/2023	17/11/2023	1	La hauteur du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Avirons (Les)	Inondations et coulées de boue	24/01/2024	26/01/2024	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène nature	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
La Réunion	Avirons (Les)	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024	4	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
La Réunion	Entre-Deux	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
La Réunion	Étang-Salé (L')	Inondations et coulées de boue	24/01/2024	26/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Étang-Salé (L')	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Petite-Île	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Saint-Joseph	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Saint-Leu	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Saint-Louis	Inondations et coulées de boue	21/12/2023	21/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
La Réunion	Saint-Louis	Inondations et coulées de boue	24/01/2024	26/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Saint-Louis	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Saint-Philippe	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Saint-Pierre	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Tampon (Le)	Inondations et coulées de boue	28/01/2024	29/01/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

ANNEXE II
COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Allier	Montluçon	Séismes	16/07/2023	16/07/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : – sa magnitude est inférieure à 5 ; et – son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
	Quinssaines	Séismes	16/07/2023	16/07/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : – sa magnitude est inférieure à 5 ; et – son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
	Saint-Martinien	Séismes	15/07/2023	16/07/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : – sa magnitude est inférieure à 5 ; et – son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Alpes-Maritimes	Berre-les-Alpes	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Bollène-Vésubie (La)	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Escragnolles	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	20/10/2023	21/10/2023	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain. Ils résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique.
Calvados	Grimbosq	Inondations et coulées de boue	03/01/2024	18/01/2024	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Charente	Javrezac	Inondations et coulées de boue	11/12/2023	21/12/2023	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Charente	Rouillac	Inondations et coulées de boue	11/12/2023	13/12/2023	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Charente	Saint-Germain-de-Montbron	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	14/12/2023	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Charente	Soyaux	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	18/12/2023	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Charente-Maritime	Rochelle (La)	Inondations et coulées de boue	21/09/2023	21/09/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Vénérand	Inondations et coulées de boue	26/10/2023	31/10/2023	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
	Châtellus-le-Marcheix	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/12/2022	31/12/2022	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés limitée et absence de facteurs de déclenchement météorologiques ou de risques d'évolution anormaux.
Loire-Atlantique	Oudon	Inondations et coulées de boue	01/01/2024	02/01/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Safré	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	03/01/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits du cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Lot-et-Garonne	Grateloup-Saint-Gayrand	Inondations et coulées de boue	17/11/2023	18/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Saint-Caprais-de-Lerm	Inondations et coulées de boue	08/11/2023	09/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Saint-Caprais-de-Lerm	Inondations et coulées de boue	30/11/2023	01/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Maine-et-Loire	Varennes-sur-Loire	Séismes	16/06/2023	16/06/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est supérieure à 5 ; - mais son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
	Saint-Pierre-Église	Séismes	11/11/2023	11/11/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; et - son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Marne	Rieux	Inondations et coulées de boue	26/02/2024	27/02/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Moselle	Illange	Inondations et coulées de boue	01/01/2024	15/01/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Moselle	Moussey	Inondations et coulées de boue	29/10/2023	30/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Halsou	Inondations et coulées de boue	05/01/2024	06/01/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Saint-Pée-sur-Nivelle	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	13/05/2023	14/05/2023	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain. Ils résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Haute-Saône	Chagey	Séismes	22/03/2023	23/03/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; et - son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Haute-Saône	Creveney	Séismes	22/04/2023	22/04/2023	Aucun séisme susceptible de générer des dommages n'a été détecté le 22 avril 2023.
Sarthe	Requeil	Séismes	16/06/2023	16/06/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est supérieure à 5 ; - mais son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Savoie	Queige	Inondations et coulées de boue	09/11/2023	10/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Savoie	Ruffieux	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	18/12/2023	Les cumuls de précipitations et la hauteur du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Savoie	Tresserve	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	15/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Marnaz	Séismes	13/08/2023	13/08/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; et - son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Haute-Savoie	Mont-Saxonnex	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	13/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Sciez	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	16/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Var	Bandol	Inondations par choc mécanique des vagues	20/01/2023	21/01/2023	L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, mais également de l'amplitude de la houle et du niveau marin qui présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Var	Lavandou (Le)	Inondations par choc mécanique des vagues	29/10/2023	06/11/2023	L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, mais également de l'amplitude de la houle et du niveau marin qui présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Vendée	Langon (Le)	Séismes	16/06/2023	17/06/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est supérieure à 5 ; - mais son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Vendée	Péault	Inondations et coulées de boue	05/11/2023	05/11/2023	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe du cours d'eau lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Limoges	Séismes	16/06/2023	16/06/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : – sa magnitude est supérieure à 5 ; – mais son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Vosges	Ventron	Séismes	22/03/2023	22/03/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : – sa magnitude est inférieure à 5 ; et – son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Territoire de Belfort	Andelshans	Séismes	22/03/2023	22/03/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : – sa magnitude est inférieure à 5 ; et – son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Territoire de Belfort	Essert	Séismes	22/03/2023	22/03/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : – sa magnitude est inférieure à 5 ; et – son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Territoire de Belfort	Lepuix	Séismes	22/03/2023	22/03/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : – sa magnitude est inférieure à 5 ; et – son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
La Réunion	Entre-Deux	Inondations et coulées de boue	23/01/2024	27/01/2024	Les cumuls de précipitations lors l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
La Réunion	Saint-Joseph	Inondations et coulées de boue	24/01/2024	27/01/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'événement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
La Réunion	Saint-Leu	Inondations et coulées de boue	24/01/2024	27/01/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
La Réunion	Tampon (Le)	Inondations et coulées de boue	24/01/2024	27/01/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.